

Compte rendu du conseil d'école maternelle du 5 novembre 2024 à 18h00

Participants :

Représentants des parents d'élèves :

4 parents FCPE
2 parents CAPE91

Enseignants :

5 enseignant-es

Représentants de la mairie :

2 participants

Président de la séance :

le directeur de l'école

Début de la séance : 18h12

1) Information sur le rôle et les attributions du conseil d'école

Le directeur, rappelle les attributions du conseil d'école :

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- *Les structures pédagogiques et la composition des classes*
- *L'organisation du temps scolaire et du calendrier (arrêté en conseil d'école et conseil d'établissement)*
- *Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres*
- *Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement.*
- *Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales*
- *Les activités périscolaires et complémentaires*
- *Les projets et l'organisation des classes de découverte*
- *Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire (doublement de la porte d'entrée pour créer un sas) et périscolaire*
- *La restauration scolaire*
- *Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire*

2) Présentation de la structure 1er degré-rentree

Les 147 élèves sont répartis en 6 divisions. Parmi eux, il y a 60 GS, 50 MS et 37 PS.

- 2 classes de GS à 24 élèves
- 1 classe de MS/GS à 23 élèves
- 1 classe de MS à 25 élèves
- 1 classe de PS/MS à 23 élèves

- 1 classe de PS à 28 élèves

On remarque une inégalité de répartition entre les 3 niveaux, il est difficile d'avoir une visibilité sur les inscriptions en PS l'an prochain, il faut attendre les inscriptions des enfants nés en 2022. Le registre de naissances des orcéens indiqueraient 57 PS mais le pourcentage d'enfants inscrits ensuite n'est pas stable selon les années. Il est malheureusement à craindre une potentielle fermeture de classe l'année prochaine.

La rentrée s'est faite avec tous les postes enseignants pourvus.

xx est en congé maternité, xx la remplace.

xx est le complément de service de xx et tant que le mi-temps thérapeutique de xx continuera, xx complétera le service.

Il y a, en permanence 20 adultes environ, dans l'établissement :

- 6 ATSEM (un départ programmé : xx part dans un autre service de la mairie mais qui reste le temps que sa remplaçante arrive (qui est actuellement dans une autre école))
- 3 agents de services
- 1 gardien
- 4 AESH
- 6 enseignants
- 1 directeur

3) Élections des représentants des parents d'élèves

Le vote s'est déroulé par correspondance exclusivement. Le niveau de vote est légèrement inférieur à celui de l'an passé.

272 votants potentiels : 135 votes exprimés, 25 votes nuls, 26 votes CAPE91 et 74 votes FCPE. Ce qui donne pour répartition : 4 sièges pour la FCPE et 2 sièges pour CAPE91.

L'élection s'est déroulée dans un climat sympathique et coopératif. Ce fut un moment de bonne humeur et de partage selon le directeur et les parents d'élèves.

4) Vie scolaire (projets et vie de l'école)

- Les évaluations nationales en GS sont avancées avant les vacances de fin d'année. Les enseignants rencontreront les familles pour la restitution des résultats et ainsi évoquer les remédiations possibles si besoin.
- Concernant les sorties à la médiathèque, il y aura 2 ou 3 séances par classe et par an. Malheureusement, la bibliothécaire ne souhaite pas se déplacer dans les classes de PS car elle considère que c'est important que les enfants découvrent le lieu. Les enseignantes de PS sont d'accord mais demandaient seulement une seule venue (sur deux activités « Médiathèque »).
- Il y a le projet vélo pour le sport terrestre.
- La piscine commencera fin janvier/début février pour la classe de GS et tous les élèves de la classe MS/GS.
- Une activité « éducation au goût et à la nutrition » a été menée sur plusieurs classes.
- Il est prévu de décorer l'école pour les fêtes de fin d'année.

5) Règlement intérieur-Points de modification : Lutte contre le harcèlement scolaire

Il a été demandé d'amender les règlements intérieurs de France pour inscrire la lutte contre le harcèlement scolaire.

Le règlement intérieur ainsi modifié sera envoyé aux familles pour signature et pour information.

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Chaque situation de harcèlement détectée fait l'objet d'un traitement selon un protocole établi par le ministère de l'Education Nationale. Ce protocole implique :

-Des entretiens avec : l'élève victime, les parents de l'élève victime, le ou les témoins, le ou les élèves auteurs d'intimidation, les parents de l'élève ou des élèves auteurs.

-Des mesures de protection pour la victime et des sanctions pour le ou les auteurs.

-Un suivi post-événements de l'élève victime : le directeur d'école s'informe de l'état de l'élève victime et informe régulièrement la famille de l'évolution de la situation.

-Un suivi post-événements de l'élève ou des élèves auteurs : Le directeur d'école mobilise l'ensemble des personnels avec qui il échange régulièrement concernant le comportement des intéressés. Si, malgré la tentative de conciliation et les mesures prises, la situation de harcèlement perdure, le directeur d'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'école de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours

Pour les situations complexes et avec l'accord de Mme l'Inspectrice, le directeur d'école peut demander l'intervention du Pôle Ressources de la circonscription de l'Education Nationale (équipe pluri-catégorielle formée au programme pHARE).

Il est indiqué que la lutte contre le harcèlement est réalisée de façon quotidienne (il faut respecter les camarades) mais il s'agit ici de le formaliser.

6) Questions diverses

École

- **Points effectifs** : Quels sont les effectifs dans chacune des classes à ce jour ?
Voir plus haut.
- **Direction** : Quels sont les jours où le directeur se trouve dans les locaux de la maternelle ?
Le bureau où le directeur travaille se trouve en élémentaire mais vient dans l'école maternelle dès qu'il y a besoin. Le directeur ouvre alternativement la grille de l'école élémentaire et la grille de l'école maternelle, cela lui permet de croiser tout le monde. Il se trouve en général entre une à trois fois par jour dans l'école maternelle.
- **Rencontres parents-enseignant** : Les rencontres individuelles parents-enseignant pour chacun des niveaux aura-t-elle lieu comme l'année dernière en janvier-février ?

Oui, il y aura un point pour chaque enfant.

- **Point PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :** Des exercices de sécurité sont-ils prévus ? Si oui quand ?

Un exercice alerte incendie a été réalisé le matin du 5 novembre après 2 reports pour cause de pluie. Il y aura trois exercices : un où tout le monde est prévenu, un où les enseignants le sont, un 3^e où personne n'est prévenu.

Les exercices « Alertes intrusion ou confinement (risque toxique) » seront programmé vers janvier car ils sont plus anxiogènes (même si les personnels de l'école font tout pour que cela se passe le plus agréablement possible pour les enfants). Les familles seront prévenues.

- **Point APC, RASED, AVS, AESH :**

Comment vont s'organiser les APC (activités pédagogiques complémentaires) cette année ?

En fonction des classes sur 4 jours (pas le mercredi), les parents des enfants concernés sont informés et doivent donner leur accord.

Combien d'élèves sont pris en charge par les RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) ?

Le poste n'a pas été pourvu cette année. Les besoins de l'école de Mondétour ne sont pas jugés prioritaires.

Y-a-t-il des AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire) et/ou des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap). En manque-t-il, si oui combien ?

Une AESH est partie en congé maternité mais vient d'être remplacée. Il y a le bon nombre d'AESH pour l'établissement, mais trois des demandes de 20h d'encadrement n'ont été pourvus qu'à hauteur de 8h. Ainsi, sur 6 élèves nécessitant un accompagnement, il manque une trentaine d'heure ce qui est plutôt plus que certaines autres écoles du secteur.

- **Prêts de livres et médiathèque :**

Des sorties à la médiathèque sont-elles prévues ?

Voir plus haut.

- **Piscine et activités sportives :** Est-ce que les GS auront bien des séances de piscine ? Si oui à quelle période de l'année ?

Voir plus haut.

Dans la classe de MS-GS, est-ce que les MS resteront à l'école pendant les séances de piscine ou est-ce qu'ils participeront à ces séances ?

Oui

- **Projets d'école :** Y-a-t-il des projets, des sorties, des intervenants prévus cette année ?

- Il y aura le spectacle de fin d'année avec la mairie. (cf plus bas)
- Le 4 juillet, la sortie de fin d'année se déroulera au parc animalier « La tanière ».
- Il y a les sorties à la Médiathèque dont il est question plus haut.
- Il y aura un spectacle de danse pour une des classes de PS.

- Plusieurs classes sont inscrites à l'action culturelle de la commune.
- Il y aura l'activité piscine pour les GS.

▪ **Coopérative scolaire :**

Peut-on avoir un compte rendu financier de la coopérative scolaire ?

Il y a 5511,51€. Cette augmentation s'explique par le fait que la sortie de fin d'année 2024 n'a pas été faites pour cause de la météo. Aucune avance n'avait été faite.

Comment l'argent est réparti entre les classes pour le matériel et les sorties scolaires ?

Il y a une attribution de 150€ par classe et possibilité de plus. En fin d'année civile, des jeux sont achetés pour les classes.

Le reste des dépenses est pour la sortie de fin d'année.

La FCPE renouvelle ses remerciements pour l'achat des tatouages pour la fête de l'école

▪ **Pluie et récréations :** Quelles sont les activités proposées aux enfants pendant les récréations lors des épisodes de pluie ?

Lorsqu'il pleut tellement que les enfants ne peuvent pas aller jouer dehors, il arrive qu'il soit proposé un visionnage d'un film/dessin animée sur le vidéoprojecteur. Pour les enfants ne voulant pas regarder, il est évidemment proposé une autre activité comme la lecture. Il est d'ailleurs notifié que l'ordinateur ne fonctionnait plus jusqu'à récemment.

▪ **Egalité filles-garçons :** L'égalité entre les filles et les garçons est un principe inscrit dans le code de l'éducation. Avez-vous eu des formations à ce sujet ? Y-a-t-il des actions (ponctuelles et/ou régulières) qui sont mises à place en liens avec ce sujet ?

Pas de formation

Réalisé tous les jours mais pas formalisé comme la lutte contre le harcèlement. Les parents d'élèves insistent sur l'importance d'y être attentif.

▪ **Date photo :** Connaissez-vous la date des photos de classe ?

Les photos de classe seront prises le 12 novembre. Les photos des fratries ne seront possibles que pour les frères et sœurs présent·e·s à l'école maternelle et non avec celles et ceux de l'école élémentaire car cela est simplement trop compliqué à organiser. 30% des bénéfices sont rétrocédés à la coopérative scolaire.

▪ **Dates des prochains conseils d'école ?**

Les prochains conseils d'école auront lieu les 13 mars et 24 juin 18h

▪ **Fête de l'école :** Est-ce que certains enseignants souhaitent participer à la fête de l'école (danse, chant, exposition ...) qui aura lieu a priori le 28 juin ?

Non

Mairie

- Remerciements pour les bordures en béton en bas du grillage
- **Intervenants municipaux sports :** Y-aura-t-il des intervenants municipaux pour le sport en maternelle ?

Le planning a été envoyé au directeur. Dès la moyenne section, l'éducateur sportif Richard interviendra. En ce moment, il intervient en GS, le vendredi en motricité gym.

- **Travaux énergétiques** : Avez-vous un planning approximatif des travaux prévus ?
Pas de réponse donnée. Il nous est répondu qu'une visite va être fait pour faire un état des lieux.
- **Accès au parvis & demande d'ouverture partielle du grand portail** : Lors du dernier conseil d'école, la mairie avait dit qu'elle étudierait la possibilité / capacité technique d'ouvrir à moitié le portail et reviendrait vers l'école sur la faisabilité. Où en est-on ?
Le gardien doit ouvrir (partiellement) manuellement le grand portail le matin et le mercredi midi. Il faut faire remonter si ce n'est pas le cas.
- **Pente bitume et grilles d'égout** La Pente du bitume dans l'angle droit de la crèche pour éviter les plaques de verglas l'hiver : un aquadrain a été posé pour résorber l'eau. La grille d'égout n'est-elle pas bouchée ou faut-il prévoir des travaux ? Si oui ont-ils été planifiés ?
xx doit faire le tour des écoles pour recenser les travaux à prévoir (y compris les rideaux) en vue du budget 2025.
- **Spectacle de Noël** : Un spectacle de Noël offert par la mairie est-il prévu ?
Oui les élèves iront voir un spectacle qui s'appelle « à la dérive » entre le lundi 2 et le mercredi 4 décembre à la salle de spectacle.
Les élèves en élémentaires iront au cinéma.
- **Police municipale et passage piéton** : Peut-on avoir la présence de la police municipale pour le passage piéton de façon occasionnelle (matins et mercredi midi) ?
Avez-vous reçu des candidatures pour le poste qui consiste à sécuriser les matin le passage piéton en face de l'école ?
Il va être demandé à la police municipale de venir occasionnellement. Aucune candidature n'a été reçue pour le poste.
- **Budget** : Quel est le budget mairie alloué par enfant de l'école ?
La mairie alloue 30€ par an et par enfant pour les fournitures scolaires, il faut ajouter à cela les sorties culturelles (cinéma, crypte etc).
- **Rats** : y a-t-il encore des rats ?
La mairie de ne peut traiter que si c'est signalé. Il n'est plus possible de traiter de façon préventive.
- **Réfectoire et mauvaise odeur** : Qu'est-il possible de faire ?
Il n'a pas été constaté de mauvaises odeurs, à préciser si cela se reproduit.
- Le câble à côté du petit portail doit être à nouveau vérifié mais est normalement déconnecté. Les parents d'élèves demandent à ce que ce câble soit retiré.
- La demande de **carrés potagers** sera prévue dans le budget prévisionnel 2025.
- Une **initiation échec** sera peut-être faite durant le dernier trimestre pour les GS en temps scolaire (7, 8 fois sur l'année).

- Le **projet d'animation** et les **plannings d'activités** pour chaque période sont disponibles sur le portail famille.

La mairie indique que les parents peuvent les solliciter pour des projets.

Périscolaire

- Combien **d'animateurs** sur l'école sur le temps du midi ? et du soir ? Tous les postes sont-ils pourvus ? Qui assure la **direction** du périscolaire côté maternelle à ce jour ?
L'équipe est complète : xx (directrice périscolaire élémentaire) est revenue xx a changé de service. xx monte en compétence et sera formée pour avoir le BP JEPS mention direction, elle est maintenant directrice adjointe. xx est remplacée par xx.
Le projet pédagogique sera fait par xx avec son équipe.
- Des parents ont été surpris de la non ouverture du centre de loisir la 2e semaine des vacances de fin d'année. La personne de la mairie s'étonne de l'annonce du contraire. La Mairie indique qu'il est possible de s'inscrire au CESFO pendant la semaine de fermeture.

Fin de la séance : 19h25

Le directeur

Le représentant CAPE91

Le représentant FCPE